

**Collectif d'usagers pour la défense du bureau de poste de la madeleine
Mercredi 25 octobre : conseil municipal de la ville de Chartres**

NON
À LA FERMETURE
du bureau de la POSTE
de la Madeleine



comiteusagerslamadeleine28@gmail.com

**Délibération présentée au Conseil Municipal de Chartres du 25/10/17
Pérennisation du service postal de La Madeleine.**

Depuis le mois de mars 2017, un certain nombre d'informations sont venues confirmer les rumeurs de fermeture de la Poste de La Madeleine.

Cette nouvelle a été accueillie par la population comme une ultime marque d'abandon alors que 7000 personnes dépendent quotidiennement de ce bureau.

Après les fermetures successives de la mairie annexe, du commissariat, de la ludothèque, il n'existe plus aucun service public dans ce quartier hormis les écoles et la bibliothèque.

Les conséquences d'une telle fermeture seraient donc dramatiques pour nos concitoyens ainsi que pour les commerçants du quartier, qui pour beaucoup seraient contraints de progressivement mettre la clef sous la porte. Le sujet des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ou encore ne possédant pas de moyen de transport, est également problématique puisque nous n'avons aucune information concernant la prise en compte de ces usagers.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de s'engager à défendre ce service qui permet à plus de 7000 chartrains d'avoir accès à un véritable service public postal de proximité. Par ailleurs, il est à noter que ce service fonctionne correctement, puisqu'il accueille près de 160 usagers par jour en moyenne.

Nous affirmons que la proposition d'une ouverture partielle de ce bureau, ou en alternance avec le bureau des Petits Clos, n'est pas acceptable.

Car cette alternance entraînerait à court terme la fermeture des deux bureaux, par la baisse respective de fréquentation que cela induirait.

Nous rappelons que l'argument de la rentabilité n'est pas compatible avec la mission de service public, d'autant que le groupe La Poste a réalisé 849 millions d'euros de bénéfice en 2016.

Tous les éléments de cette délibération sont mis en avant par le collectif citoyen de défense du bureau de Poste de La Madeleine.

Le Conseil Municipal s'engage donc :

- **A demander** à la direction régionale du groupe La Poste d'abandonner l'idée d'une fermeture du bureau de Poste de La Madeleine.

- **A s'opposer** à toute fermeture ou diminution de services, car elles sont injustifiables au regard du nombre d'usagers dépendants de ce bureau.